



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 35473

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'urgente nécessité de définir un projet commémoratif franco-américain. Alors qu'il aurait du être mis à profit pour donner un sens à ce partenariat mémoriel, l'année 2008, année du 90e anniversaire des offensives américaines sur le front français, les cérémonies sont émiettées et organisées par les seules collectivités territoriales en Meuse, Marne, Aisne et Somme. Il apparaît donc désormais nécessaire à la fois de relier les lieux, créer entre les sites de mémoires américains des deux guerres mondiales en France, un "chemin de la mémoire partagée" et de transformer le *memorial day* américain, qui se déroule le dernier dimanche du mois de mai, en une journée mémorielle forte franco-américaine. Le ministère de la défense, et plus particulièrement la direction de la mémoire du patrimoine et des archives, devrait être l'acteur de cette réflexion. Son avis est sollicité sur ces propositions.

Texte de la réponse

Le 90e anniversaire de l'année commémorative 1918 s'est structuré autour de trois faits importants : la présidence française de l'Union européenne, la disparition en France et en Allemagne des derniers combattants de la Grande Guerre et la forte implication des collectivités territoriales dans la gestion des programmes commémoratifs. Le calendrier commémoratif a, par conséquent, retenu un certain nombre d'événements marquants s'inscrivant dans ce contexte, dont le principal a été l'organisation d'une cérémonie internationale à Verdun le 11 novembre 2008. D'autres manifestations ont marqué ce 90e anniversaire, certaines à l'initiative des autorités françaises, d'autres étant organisées par des États européens, sur les champs de bataille extérieurs à la France. Nombre de ces initiatives ont été réalisées sous l'égide des collectivités territoriales, très impliquées dans la politique de mémoire de ce conflit, du fait, entre autres, de l'émergence du « tourisme de mémoire ». Les autres nations ayant participé à la Grande Guerre ont été ponctuellement associées aux cérémonies organisées en France et présidées par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. La liste des principales manifestations réalisées est consultable sur le site internet [www.1918-2008 @defense.gouv.fr](http://www.1918-2008@defense.gouv.fr), dédié au 90e anniversaire de la Grande Guerre. Concernant plus particulièrement les États-Unis, de nombreuses cérémonies d'hommage aux militaires américains de la Première Guerre mondiale se sont déroulées tout au long de l'année 2008. Parmi celles-ci, on peut citer la cérémonie emblématique du 14 juin, dans le cimetière américain de Suresnes (Hauts-de-Seine), en présence du président des États-Unis et du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, rendant hommage à l'ensemble des vétérans américains. Pour sa part, le secrétaire d'État a présidé, le 24 septembre, l'inauguration d'une stèle dédiée au dernier soldat américain tué lors de la Grande Guerre à Chaumont-devant-Damvillers (Meuse). Il s'est également rendu aux États-Unis pour remettre la Légion d'honneur au dernier vétéran américain ayant participé aux combats de la Première Guerre mondiale sur le sol français, M. Franck Buckles, né le 1er février 1901. Ces manifestations hautement symboliques sont liées à des années commémoratives. Elles ne peuvent par conséquent présenter qu'un caractère ponctuel. Si, pendant des années, l'État a été l'acteur majeur des politiques mémorielles, en partenariat avec le monde combattant, l'émergence des collectivités territoriales et la disparition des

associations d'anciens combattants de la Grande Guerre bouleversent l'organisation traditionnelle du programme commémoratif. Il appartient désormais à l'État de soutenir les initiatives locales visant le « tourisme de mémoire » et de laisser le soin aux organismes, tels les mémoriaux, de conduire localement cette politique, en partenariat avec les collectivités territoriales. En revanche, le ministère de la défense utilise son site internet « Les chemins de mémoire », pour porter à la connaissance du public des informations à caractère historique, y compris patrimonial. Il s'agit là d'une action prioritaire qu'il entend développer. Sur le plan international, le ministère participe à la mise en oeuvre de projets dans le cadre d'accords de « mémoire partagée » signés entre États. C'est dans ce cadre qu'une proposition, telle l'instauration d'une journée mémorielle franco-américaine, pourrait être examinée. Or, le secrétaire d'État précise qu'il n'existe, à ce jour, aucun texte de cette nature entre la France et les États-Unis.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35473

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9874

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2559